

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025 (18H30)**

**Présidente** : Madame BERTRAND Catherine, Maire

**Présents** : Monsieur MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure – Monsieur BROSSELIN Eric – Madame BARBIER Chantal – Messieurs DUVERGER Mathieu - COLLIN Thomas - FERLAY Thierry – Mesdames GEOFFROY Amandine - BAILLY Monique

**Excusées** : Mesdames MENDEZ Manu - DESBAS Cathy

**- DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur MALDEREZ Alain secrétaire de séance.

**- APPROBATION PV SÉANCE 11 SEPTEMBRE 2025 :**

Après avoir été invité à émettre, si besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025, le Conseil Municipal approuve le dit procès-verbal.

**- DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ AU SYDESL ET AU SIRTOM :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Monsieur DENIBOIRE Julien de sa fonction de Conseiller Municipal à la mi-septembre 2025.

Il convient de le remplacer en tant que délégué communal au SYDESL et au SIRTOM.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Thomas COLLIN Thomas au SYDESL et propose Monsieur MALDEREZ Alain à la Communauté de Communes du Clunisois pour désignation au SIRTOM.

**- DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS :**

- Chantier canalisations eau potable Rue de l'Hôpital : 60 % réalisé à ce jour. Les branchements sont prévus courant novembre et le revêtement en décembre.  
Les travaux seront poursuivis dans la rue de Chatille en 2026.

**- CHANTIER BÂTIMENT 8 RUE DE CHATILLE :**

Les travaux avancent suivant le planning.

Point sur les subventions : Mme la Sous-Préfète a donné l'information verbalement d'un montant de DETR d'environ 400 000 € ; la notification officielle devrait être transmise prochainement.

Emprunt : la demande a été transmise à la Banque des Territoires pour un montant de 700 000 € sur une durée de 25 ans ; l'instruction est estimée à 3 semaines ; (Prêt « Transformation Ecologique » à taux révisable indexé sur le taux du livret A + marge de 0,50 % d'où un taux actuel à 2,20 % sur la base d'un Livret A à 1,70 %)

Délibération pour le FEDER avec le plan de financement définitif (après notification DETR).

Une réunion avec les professionnels locaux de santé et les représentants de l'ARS et de la MSP du Clunisois est prévue le jeudi 16 octobre 2025.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Clunisois a confirmé son intention de rester associée au projet de création d'un second site à Salornay, sous réserve de l'absence de toute charge financière tant qu'aucun professionnel de la MSP n'y sera effectivement installé.

**- TRANSFERT COMPÉTENCE « CRÉATION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU PUBLIC DE CHALEUR » AU SYDESL :**

Suite à la réunion pour la présentation du service compétence chaleur du SYDESL du 12/09/2025 et à la rencontre de ce jour avec les responsables de ce nouveau service et de l'EHPAD de Salornay,

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur » au SYDESL à partir du 01/11/2025.

Le principal intérêt de cette adhésion est de bénéficier de l'expertise technique et du montage financier privilégié de la régie de chaleur syndicale dans ce domaine, afin d'assurer la réussite du projet de réseau de chaleur à Salornay, tout en permettant d'en confier l'exploitation au SYDESL. La cotisation est fixée à 1.10 € par habitant en 2025 (879 €).

La commune s'engage également à inscrire au budget les crédits pour acquitter le montant de frais d'achat de l'énergie calorifique tels qu'ils auront été définis dans le règlement de service et la police d'abonnement conclus avec la régie de chaleur du SYDESL.

Monsieur MALDEREZ fait part au Conseil Municipal des démarches en cours pour l'achat d'une partie du jardin Guillot, rue de Chatille, pour planter la chaufferie bois.

#### **- ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

Madame le Maire rappelle la procédure engagée par le Centre de Gestion de la FPT pour la remise en concurrence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du contrat groupe pour l'assurance des risques financiers liés aux obligations statutaires pour le personnel (Remboursement d'indemnités journalières et/ou de capital à la commune en cas de maladie, maternité, accident du travail, incapacité, décès des agents). Délibération du CM du 17/12/2024.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS pour les 7 agents affiliés à la CNRACL, {et à l'IRCANTEC (si agents éventuels)} à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans avec une garantie de maintien du taux pendant 2 ans (sauf modification législative) et charge le Maire de signer le certificat d'adhésion et effectuer les démarches nécessaires.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, est de 5,56 % pour les agents affiliés à la CNRACL, et de 1,48 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC. Les frais de gestion du CDG71 sont de 6 % sur le montant de la cotisation.

Ce qui représente une cotisation de 9 202 € sur la masse salariale connue à ce jour, soit celle de l'année 2024 (165 504 €) + 552 € pour les frais de gestion.

#### **- BAUX COMMUNAUX :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- les terrains cadastrés F 599 (Terre Torse), C 53, C 54, C 55, C 56 (En Chevachy), en nature de terre, actuellement loués au Gaec de la Guye,
- le terrain cadastré C 52 (En Chevachy), actuellement loué au GAEC DELORME, seront exploités à compter du 11 novembre 2025 par M. AUBOEUF Kévin.

Le Conseil Municipal décide de résilier, par avenant, les baux en cours avec le Gaec de la Guye et le Gaec Delorme et de contracter un nouveau bail avec M. AUBOEUF Kévin, exploitant agricole à BUFFIERES, pour ces parcelles ainsi que les parcelles cadastrées C 480 (La Borde Chevillat), B 497 et B 204 (Les Combis) qui ne font actuellement pas l'objet d'un bail de location.

Le montant du fermage est fixé à 100 € à l'hectare pour une superficie totale de ces 9 parcelles de 1 ha 64 a 39 ca.

#### **- QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Informations :**

Madame le Maire et les Adjoints informent le Conseil Municipal :

- qu'une plaque de granit noir, fournie gratuitement par Monsieur GUEUGNON Didier, sera mise en place sur le jardin du souvenir au cimetière ; Les familles auront la possibilité de faire fixer une lamelle nominative sur cette plaque ; le règlement du cimetière sera modifié pour intégrer cette possibilité, par arrêté du Maire ;
- de l'organisation d'une marche dans le cadre d'octobre rose, le 19 octobre 2025, au profit du dépistage organisé du cancer du sein de Saône-et-Loire ;
- de la distribution très récente de la lettre municipale d'octobre ;
- du compte-rendu du centre de loisirs « La Marelle en Campagne » de cet été ; les tarifs pour les familles seront alignés sur ceux du centre de La Guiche (14,50 € maximum par jour au lieu de 16 €) ;
- des problèmes d'entretien de la lagune par le service assainissement de la Communauté de Communes du Clunisois : Eric BROSSELIN, Adjoint, a rencontré les responsables de ce service le 07 octobre 2025 pour trouver des solutions, ainsi que pour les tampons d'assainissement bruyants, notamment rue de l'hôpital, Grande Rue et au Lotissement La Ruée ;
- du projet des dirigeants du Club de Football JSVG d'aménagement d'un nouveau terrain et de vestiaires supplémentaires ;

- qu'une intervention (de type scarification mécanique) sur les atterrissages dans la Gande au Pont Sainte-Catherine est prévue par l'EPAGE le 17 octobre 2025 ; une étude globale visant à restaurer la morphologie de la Gande est en cours : les résultats seront connus d'ici quelques mois ;
- de l'organisation du repas des personnes âgées le jeudi 11/12/2025 à la salle polyvalente, par les membres du CCAS ;
- de la cérémonie des vœux fixée au vendredi 09 janvier 2026 ;
- du tournage de quelques scènes d'un téléfilm par France 3 à Salornay les 20 et 23 octobre, Place Gandin ; ainsi que d'un reportage pour une émission de la même chaîne le 22 octobre ;

**- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :**

1) pour passer un avenant N° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation d'un bâtiment en bureaux et salle de réception, au 8, rue de Chatille, portant cession de la part d'un co-traitant à la Société MANERGY à 94000 CRETEIL, en substitution de la Société SOLUTIONS FOR ENERGY EFFICIENCY (SF2E) à 71100 CHALON-sur-SAÔNE.

(Décision N° 2025-7 du 25/09/2025 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20250925-DEC2025-7-AU du 26/09/2025) ;

2) pour procéder à un virement de crédits de chapitre à chapitre, en section de fonctionnement, pour prendre en compte l'annulation de titres sur l'exercice 2024 (relatifs aux participations des communes extérieures et SIVOS, au restaurant scolaire et à la garderie pour l'année 2023-2024) en raison d'une modification de l'imputation budgétaire demandée par le Service de Gestion Comptable. Virement du C/60633 (fournitures de voirie) au C/673 (titres annulés sur exercice antérieur) de 3 200 €.

(Décision N° 2025-8 du 07/10/2025 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20251007-DEC2025-8-AU du 10/10/2025) ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 novembre 2025 à 18h30.

Madame le Maire,  
Catherine BERTRAND

Le Secrétaire de séance,  
Alain MALDEREZ



A large, handwritten signature of Alain Malderez is written in blue ink.